Burundi : un policier tue six innocents dans le nord du pays

@rib News, 11/06/2010 â€“ Source XinhuaUn policier de la localitÃ© de Kirundo, dans le Nord du Burundi, a tuÃ© six civils innocents jeudi soir pour un contentieux liÃ© aux frais de sÃ©curisation des Ã©lections communales.Le policier Ndikuriyo FrÃ©dÃ©ric, furieux de nâ€™avoir pas perÃ§u pour la seconde fois les frais de sÃ©curisation des Ã©lections communales du 2 dernier, a dÃ©cidÃ© dâ€™Ã©liminer son chef qui le lui a refusÃ© parce que le mÃªme Ndikuriyo avait dÃ©jÃ perÃ§u ces frais d province de Ngozi, voisine de Kirundo.
ArrivÃ© au domicile du brigadier Nimubona Jean-Marie qui nâ€™est pas encore rentrÃ©, Ndikuriyo a dÃ©cidÃ© de tuer lâ€™Ã© deux enfants de son chef et un autre enfant en visite. Au cours de sa fuite, il a tirÃ© sur des passants, tuant encore deux personnes dont un cycliste.Le criminel a Ã©tÃ© apprÃ©hendÃ© vendredi matin et une enquÃªte a commencÃ©.Ces derniers jou des frustrations au niveau des forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© sont perceptibles Ã propos des frais de sÃ©curisation des Ã©lections qui auraient Ã©tÃ© mal distribuÃ©s. Le procureur de la RÃ©publique de Kirundo requiert la perpÃ©tuitÃ©Le tribunal Kirundo a siÃ©gÃ© vendredi pour une affaire de crime commis hier soir par un policier du nom de Ndikuriyo FrÃ©dÃ©ric sur six personnes, dont lâ€™Ã©pouse dâ€™un Corps de Camps, le Brigadier Nimubona J.M, et ses deux enfants, un enfant qui Ã©tait visite dans la famille du Corps de camps et deux autres personnes au cours de sa fuite.Ndikuriyo FrÃ©dÃ©ric ne nie pas les faits lui reprochÃ©s et admet quâ€™il a commis ce crime pour se venger contre le Brigadier Nimubona qui, dâ€™une part ne lui pas donnÃ© une place pour fÃªter la levÃ©e de deuil de son enfant, et, dâ€™autre part, lui a refusÃ© lâ€™ argent de frais de sÃ©curisation des Ã©lections communales du 24 mai 2010.Le procureur de la RÃ©publique se rÃ©fÃ©rant Ã lâ€™article 213 d nouveau code pÃ©nal a requis pour lâ€™auteur de ce crime 15 millions de francs burundais pour indemnitÃ© de rÃ©paration Ã donner au Corps du Camps (Alors que celui-ci avait demandÃ© 50 millions) et une peine Ã perpÃ©tuitÃ©.Lâ€™affaire a Ã©tÃ© au Lundi 24 Juin 2010.